

Aujourd'hui, jeudi 10 décembre 2020, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 4 décembre 2020, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis à l'Espace culturel « L'Abaca » - 2 rue de Prézier – 16370 Cherves-Richemont, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – MM. Morgan BERGER – Patrice BOISSON – MM. Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – M. Romuald CARRY - Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Mme Brigitte DESUCHÉ – Brice DEZEMERIE – Bernard DUPONT – Michel FOUGERE – Jérôme FROIN - Didier GALLAU – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Géraldine GORDIEN – M. Dominique GRAVELLE – MM. Bernard HANUS – Julien HAUSER – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Laurence LE FAOU – Camille LEGAY – MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – MM. Bruno NAUDIN-BERTHIER – MM. Ludovic PASIERB – Mmes Christiane PERRIOT – Katie PERROIS – Dominique PETIT – MM. Gilles PREVOT – Gilbert RAMBEAU – Mme Emilie RICHAUD – M. Christophe ROY – Mme Nicole ROY – M. Jérôme ROYER – Mme Nadège SKOLLER – MM. Dominique SOUCHAUD – Xavier TRIQUILLIER – Mmes Carole VANDEVOORDE – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

Suppléants

Mme Nicole ALLAIRE (suppléante de M. Michel ECALLE) – M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY) – Mme Corinne BAURE-BOUTHOLEAU (suppléante de M. Christophe YOU).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Christine BAUDET (donne pouvoir à Mme Christiane PERRIOT) – M. Sébastien BRETAUD (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Jonathan MUÑOZ (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU (donne pouvoir à Mme Laurence LE FAOU) – M. Florent RODRIGUES (donne pouvoir à M. Julien HAUSER) -

EXCUSES

MM. Jean-Claude ANNONIER – Pierre BERTON – Mmes Lydie BLANC – Marie-Christine BRAUD – MM. Jean-Christophe COR – Jacques DESLIAS – Georges DEVIGE – Mme Elisabeth DUMONT – M. Christian JOBIT – Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Philippe PASTIER – Mme Monique PERCEPT – M. Gérard SEGUIN.

THEMATIQUE	Votes groupés	Rapports non présentés	OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Désignation du secrétaire de séance				
Approbation des procès-verbaux du 29 octobre et 12 novembre 2020				
Affaires générales et équilibre des territoires		AGET-1	Rapport d'orientation budgétaire 2021	LE PRESIDENT
		AGET-2	Attributions de compensation définitives 2020	LE PRESIDENT
		AGET-3	Bilan 2020 des autorisations de programme et crédits de paiement	LE PRESIDENT
		AGET-4	Amortissements comptables – fixation de durées complémentaires	LE PRESIDENT
		AGET-5	Contribution 2021 des budgets annexes aux fonctions supports	LE PRESIDENT
		AGET-6	Travaux en régie – fixation du taux horaire moyen	LE PRESIDENT
		AGET-7	Acomptes de subventions 2021	LE PRESIDENT
		AGET-8	Désignation des membres dans les commissions thématiques	LE PRESIDENT
		AGET-9	Désignation de représentants de Grand Cognac	LE PRESIDENT

Affaires générales et équilibre des territoires (suite)	AGET-10	Accord-cadre pour l'acquisition de carburants	Jean-Marc GIRARDEAU
	AGET-11	Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026	LE PRESIDENT
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Approbation du projet scientifique et culturel du musée	Nicole ROY
	CVP-2	Conservatoire-dégrévement	Nicole ROY
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires eau potable – année 2019	Mickaël VILLEGER
	GPCE-2	Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires assainissement – année 2019	Mickaël VILLEGER
	GPCE-3	Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires assainissement non collectif – année 2019	Mickaël VILLEGER
	GPCE-4	Tarifs 2021 eau potable	Mickaël VILLEGER
	GPCE-5	Tarifs 2021 assainissement collectif	Mickaël VILLEGER
	GPCE-6	Modifications des règlements de service eau potable annexes aux DSP – territoires de Cognac, Merpins-Soloire- Jarnac, Foussignac-Salles d'Angles, Segonzac, Châteauneuf-Criteuil	Mickaël VILLEGER
	GPCE-7	Modifications du règlement assainissement non collectif	Mickaël VILLEGER

Grand et petit cycles de l'eau (suite)		GPCE-8	Modifications du règlement de service d'assainissement de la régie de Grand Cognac et des règlements de service d'assainissement annexes aux DSP – territoires de Cognac, Châteauneuf sur Charente, Cherves-Richemont, Hiersac, Jarnac et Lignières-Sonneville	Mickaël VILLEGER
Ressources humaines		RH-1	Ouvertures et transformations de postes permanents	Bernard MAUZE
		RH-2	Révision du RIFSEEP – abroge et remplace la délibération D2020_104 du 23 juillet 2020	Bernard MAUZE
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières		TVFR-1	Attribution de subvention – association St Simon Village Gabarier	Yannick LAURENT
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative		DDD -1	Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - rapport annuel sur le prix et la qualité du service	Pascale BELLE
		DDD-2	Attribution de subvention - site remarquable du goût cognac de Grande Champagne	Pascale BELLE
		DDD-3	Réseau de chaleur du pôle des Vauzelles – présentation du rapport annuel 2019 du délégataire du service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique	Pascale BELLE
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS		DEI-1	ZAC Mas de la Cour Bellevue – Vente terrains à la société BK'Art	Philippe GESSE
		DEI-2	Extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté – commande publique	Philippe GESSE
Aménagement du territoire et mobilités		ATM-1	Abandon de la procédure de révision allégée n°3 du PLU de la commune de Jarnac	Séverine CAILLE
		ATM-2	Approbation de la modification n°1 du PLU de St Même les Carrières	Séverine CAILLE

Aménagement du territoire et mobilités (suite)		ATM-3	Approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Même-les-Carières	Séverine CAILLE
		ATM-4	Approbation des périmètres délimités des abords de l'église St Maxime et du dolmen de la pierre levée à Saint-Même-les-Carières	Séverine CAILLE
		ATM-5	Avis sur les périmètres délimités des abords proposé par l'architecte des Bâtiments de France sur Jarnac	Séverine CAILLE
		ATM-6	Présentation du rapport annuel 2019 de l'exploitation du service public de transports	Pascale BELLE
		ATM-7	Contrat d'obligations de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports - avenant n°5	Pascale BELLE
		ATM-8	Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Cherves-Richemont n°1	Séverine CAILLE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance		ACV-1	Contribution au GIP Charente Solidarités	Morgan BERGER
		ACV-2	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés - attribution de subventions	Morgan BERGER
		ACV-3	Approbation définitive du programme local de l'habitat (PLH) de Grand Cognac	Morgan BERGER
SPORT		SPORT-1	Marché de maintenance pour l'exploitation de l'X'EAU	Xavier TRIOULLIER
		SPORT-2	Attribution de subventions aux associations sportives	Xavier TRIOULLIER

Relevé des décisions du président
Relevé des décisions du bureau
Relevé des décisions < Marché 90 000 €

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marc GIRARDEAU est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 29 OCTOBRE ET 12 NOVEMBRE 2020.

Le procès-verbal du 29 octobre 2020 est adopté par 73 voix Pour et 1 Abstention (M. Jérôme ROYER). Le procès-verbal du 12 novembre 2020 est adopté à l'unanimité par 74 voix Pour.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

Arrivée de Mmes Monique PERCEPT, et Virginie PAILLETTE-RIVIERE, et de M. Bernard MAUZE avant le vote.

M. Christophe ROY quitte la séance avant le vote et donne pouvoir à M. Philippe GESSE.

1- Rapport d'orientation budgétaire 2021

Dans les EPCI dont la commune principale compte 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport présente, en outre, la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport fait l'objet d'un débat.

Les membres du conseil communautaire PRENNENT ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2021.

2- Attributions de compensation définitives 2020

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique et pour ses communes membres. Le conseil de l'EPCI communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation.

Pour l'année 2020, le conseil communautaire a arrêté les montants provisoires par délibération du 30 janvier puis les a modifiés par délibération du 23 juillet. Il est donc proposé d'arrêter les montants définitifs au titre de 2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

3- Bilan 2020 des autorisations de programme et crédits de paiement – point non présenté oralement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) permettant à l'EPCI de gérer la pluriannualité de ses projets et de ne pas supporter l'intégralité des dépenses sur un seul exercice budgétaire. La gestion pluriannuelle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, organisationnel et logistique tout en permettant d'améliorer la lisibilité des engagements financiers.

En 2020, 50 opérations sont gérées dans le cadre d'une AP/CP, 38 sur le budget principal, 1 sur le budget pôle médical, 1 sur le budget transport, 4 sur le budget Eau DSP, 3 sur le budget assainissement collectif DSP et 3 sur le budget assainissement collectif régie.

Chaque année, il doit être présenté un bilan de la gestion pluriannuelle des investissements composé du bilan de la consommation des crédits de paiements de l'année en cours.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

4- Amortissements comptables – fixation de durées complémentaires – point non présenté oralement

L'amortissement est une technique comptable permettant, chaque année, de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Cette procédure fait alors apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations en étalant dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de bien par l'assemblée délibérante sur proposition du président.

Les délibérations D2017_38, D2018_254, D2019_328 ont fixé les seuils et durées d'amortissement pour certaines immobilisations. Il est proposé de compléter la liste des biens et durées d'amortissement.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

5- Contribution 2021 des budgets annexes aux fonctions supports – point non présenté oralement

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, Grand Cognac a décidé la mise en place d'une contribution des budgets annexes pour financer une partie du coût des fonctions support, intégralement supporté par le budget principal.

Ces fonctions support regroupent l'ensemble des coûts indirects liés au fonctionnement des pôles ressources et techniques, nécessaire à l'activité des services gérés en budgets annexes.

Une méthode d'évaluation a été arrêtée par délibération du 1^{er} février 2018. Elle est basée sur le coût réel de l'activité des services support en N-1. Il est proposé d'arrêter le coût des fonctions supports pour 2021 au montant total de 590 088 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

6- Travaux en régie – fixation du taux horaire moyen – point non présenté oralement

Les travaux réalisés en régie par les équipes des pôles techniques permettent d'entretenir et de valoriser le patrimoine communautaire. La charge est cependant intégralement supportée par la section de fonctionnement, sous forme de charges à caractère général et de frais de personnel, principalement.

La valorisation des travaux en régies présente l'intérêt de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges supportées au cours de l'année pour la production de travaux à caractère d'investissement. La valorisation s'effectue par le passage d'écritures comptables de fin d'année, tenant compte d'un coût global comprenant le coût réel des fournitures et le coût du personnel. Ce dernier est basé sur un taux horaire appliqué au nombre d'heures réalisées par le personnel dans le cadre des travaux en régie.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer un taux horaire moyen des agents de catégorie A, B et C intervenants en régie.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

7- Attribution de subventions anticipées – point non présenté oralement

Afin de faciliter le fonctionnement des associations jusqu'au vote du budget et de leur permettre d'assurer le paiement des charges du 1er trimestre 2021, plusieurs d'entre elles sollicitent l'attribution d'une subvention anticipée pour un versement en janvier 2021. Les associations concernées sont les suivantes :

- Office de Pôle : 250 000 €
- Associations sportives pour un montant total de 125 731 €.
- Associations jeunesse AILAN et ACCOLADE pour un montant total de 102 545 €

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

8- Désignation des membres dans les commissions thématiques

*A la suite de la création des commissions thématiques le 15 juillet courant, le conseil communautaire a désigné les membres de ces commissions le 23 juillet.
Afin de tenir compte de souhaits de changement de commission, il convient de compléter ces désignations.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

9- Désignation de représentants de Grand Cognac

*A la suite du renouvellement du conseil communautaire le 15 juillet courant, Grand Cognac a désigné ses représentants au sein des organismes extérieurs.
Il convient de compléter ou modifier certaines désignations.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 voix Contre.

10- Accord-cadre pour l'acquisition de carburants – point non présenté oralement

Pour la gestion du parc de véhicules de service, Grand Cognac doit s'approvisionner en carburants et autres services associés (jetons lavage). Afin de rationaliser ces achats, il est envisagé la mise en place d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans pour un montant estimé de 400 000€ HT. Il est donc proposé de d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature de l'accord-cadre.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

11- Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026

La commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 5 février 2020 a approuvé le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020 – 2026. Ce projet est soumis à Grand Cognac pour avis.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, 1 voix Contre (M. Patrice VINCENT), et 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Approbation du projet scientifique et culturel du musée

Le projet scientifique et culturel est un document stratégique qui fixe les grandes orientations des musées pour les 5 ans à venir en prenant en compte et en mettant en cohérence toutes les missions du musée. Transférés à l'agglomération en janvier 2019, le changement de gouvernance implique une redéfinition de ce document. Le musée de Cognac déploie ses collections sur deux sites : le musée des arts du cognac et le musée d'art et d'histoire mais il s'agit bien d'un seul et même équipement, pour lequel le projet scientifique et culturel a été écrit.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

2. Conservatoire – dégrèvement ou remboursement

En raison de la crise sanitaire, plusieurs usagers du conservatoire ont sollicité l'agglomération pour pouvoir bénéficier d'un dégrèvement car ils n'ont pas pu bénéficier d'un enseignement à distance. Une délibération de 2009 prévoyait la possibilité d'obtenir un dégrèvement sous certaines conditions, mais elle ne prévoyait pas la situation de crise sanitaire. Il convient donc d'actualiser les modalités pour pouvoir rembourser les usagers qui n'ont pas pu bénéficier de cours à distance.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Jean-Philippe ROY, et Patrice VINCENT).

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires 2019 – eau potable

Conformément à la réglementation, Grand Cognac doit :

- *présenter et soumettre à l'assemblée délibérante le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable au titre de l'exercice 2019. Ce rapport public doit permettre d'informer les usagers du service,*
- *présenter et soumettre à l'assemblée délibérante les Rapports Annuels des Délégataires (RAD) pour les services d'eau potable en délégation de service public.*

Les membres du conseil communautaire PRENNENT ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable au titre de l'exercice 2019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 70 voix Pour, 2 voix Contre (MM. Jérôme ROYER, et Morgan BERGER), et 5 Abstentions (Mmes Emilie RICHAUD, et Marie-Jeanne VIAN, et MM.

Annick-Franck MARTAUD, Jean-Philippe ROY, et Patrice VINCENT).

2. Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires 2019 – assainissement – *point non présenté oralement*

Conformément à la réglementation, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) exercice 2019 pour l'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

En ce qui concerne les Rapports Annuels des Délégataires (RAD) exercice 2019 pour les services d'assainissement en délégation de service public, ces derniers doivent être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

3. Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires 2019 – assainissement collectif – *point non présenté oralement*

Conformément à la réglementation, Grand Cognac doit :

- *présenter et soumettre à l'assemblée délibérante le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2019. Ce rapport public doit permettre d'informer les usagers du service,*
- *présenter et soumettre à l'assemblée délibérante les Rapports Annuels des Délégataires (RAD) pour les services d'assainissement non collectifs en délégation de service public.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

4. Tarifs 2021 eau potable

Grand Cognac doit voter avant le 31 décembre 2020, les tarifs du prix de l'eau potable qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs proposés s'inscrivent dans la cadre d'une harmonisation tarifaire débutée en 2018 sur cinq ans pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté 76 voix Pour, et 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD).

5. Tarifs 2021 assainissement

Grand Cognac doit voter avant le 31 décembre 2020, les tarifs du prix de l'assainissement collectif qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après 4 années de fonctionnement et une étude prospective, un premier bilan met en évidence un déficit structurel de fonctionnement sur le budget d'assainissement régie.

De plus, les conclusions des premières études diagnostiques d'assainissement réalisées depuis la création de l'agglomération permettent de définir plus précisément le niveau d'investissements à réaliser.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de retravailler la prospective financière afin qu'avec un tarif unique, les équilibres budgétaires globaux soient maintenus les prochaines années sur les budgets d'assainissement régie et DSP.

Dans cette attente, il est proposé de geler les tarifs sur les secteurs devant baisser vers le tarif cible de 2.143 € HT/m³ et de poursuivre pour les autres secteurs l'augmentation tarifaire vers la cible.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Dominique SOUCHAUD).

6. Modifications des règlements de service eau potable – point non présenté oralement

Grand Cognac propose de modifier l'ensemble des règlements de service d'eau potable annexés aux contrats de délégation de service public d'eau potable.

Ces modifications ont pour objectifs de clarifier ou compléter les conditions d'application des articles suivants :

- *article 1.2 – engagement de l'exploitant*
- *article 1.4 – interruptions de service*
- *article 2.1 – souscription du contrat*
- *article 2.2 – droit de rétractation*
- *article 3.5 – modalités et délais de paiement*
- *article 3.6 – en cas de non-paiement*
- *article 4.2 – installation et mise en service*
- *article 7 – modification du règlement de service*

Concernant le règlement de service d'eau potable du contrat de délégation de service public du territoire de Segonzac, il convient d'ajouter l'article concernant les données à caractère personnel.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

7. Modifications des règlements de service assainissement non collectif – point non présenté oralement

Grand Cognac propose de modifier le règlement de service d'assainissement non collectif.

Ces modifications ont pour objectifs de clarifier ou compléter les conditions d'application des articles suivants :

- *article 1.6 – données à caractère personnel*
- *article 2 – obligation des propriétaires*
- *article 2.3 – prescriptions particulières du service*
- *article 4.2 – examen préalable à la conception*
- *article 4.4 – rapport de visite et suites du contrôle*
- *article 5.2 – fréquence du contrôle*
- *article 5.5 - contrôle*
- *article 7.1 – type de redevance et redevables*
- *article 8.1 – date d'application*
- *article 8.3 – modification du règlement de service*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

8. Modifications du règlement de service d'assainissement de la régie de Grand Cognac et des règlements de service d'assainissement annexes aux DSP – territoires de Cognac, Châteauneuf-sur-Charente, Cherves-Richemont, Hiersac, Jarnac, et Lignières-Sonneville – point non présenté oralement

Grand Cognac propose de modifier l'ensemble des règlements de service d'assainissement annexés aux contrats de délégation de service public d'assainissement ainsi que le règlement de la régie d'assainissement de l'agglomération (territoires de : Ars, Bourg Charente, Bréville, Chassors, Foussignac, Gensac La Pallue, Gimeux, Graves-Saint Amant, Houlette, Julienne, les Métairies, Louzac Saint André, Mainxe-Gondeville, Mérignac, Mesnac, Nercillac, Segonzac, Genté, Saint Fort sur le Né, Salles d'Angles, Saint Laurent de Cognac, Saint Même les Carrières, Sigogne, Triac Lautrait et Vibrac – Saint Simon).

Ces modifications ont pour objectifs de clarifier ou compléter les conditions d'application des articles suivants :

- *article 1.2 – engagement de l'exploitant*
- *article 3.3 – modalités et délais de paiement*
- *article 3.4 – en cas de non-paiement*
- *article 4.2 – branchement*
- *article 6 – modification du règlement de service*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

1. Ouverture de postes permanents

En raison de mouvements de personnels (départs en retraite, demandes disponibilités, décès, ...) et d'évolutions des situations individuelles (réussites à concours, avancements de grades ...), il est nécessaire de transformer un certain nombre de postes déjà ouvert à l'agglomération.

Formellement, la transformation des postes implique une procédure de création à laquelle succèdera une procédure de suppression des postes rendus vacants lorsque les nominations auront eu lieu et après que le comité technique ait été saisi pour avis.

La transformation concerne :

- *dans la perspective du remplacement d'un agent de la médiathèque de Jarnac quittant la collectivité par voie de mutation : 3 postes dans l'attente de connaître le grade exact de la personne qui sera recrutée (les postes non utilisés seront supprimés)*
- *1 poste dans la perspective du remplacement d'une éducatrice de jeunes enfants ayant elle-même remplacé un autre agent par mobilité interne*
- *dans le cadre d'un projet de déploiement du LAEP sur l'ensemble du territoire et d'une réorganisation interne du service petite enfance à effectif constant suite à des mobilités : 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe*
- *dans la perspective de la pérennisation d'un agent contractuel en crèche : 1 poste d'agent social*

Il est par ailleurs proposé de corriger la strate démographique de l'emploi fonctionnel de directeur général des services, qui jusqu'alors était à titre dérogatoire sur la strate 20 000 – 40 000 habitants, en indiquant une strate 40 000 – 80 000 habitants.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

2. Révision du RIFSEEP

Il est proposé d'apporter une précision à la délibération relative au RIFSEEP concernant les modalités d'attribution en cas de temps partiel thérapeutique.

Actuellement, l'article 5 prévoit que le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes proportions que le traitement. En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE a suivi le sort du traitement.

Or la gestion du temps partiel thérapeutique est particulière en ce sens que l'agent est en activité 50, 60, 70, 80 ou 90% de son temps de travail initial, mais perçoit l'intégralité de son traitement.

La circulaire du 15 mai 2018, confirmée par la réponse ministérielle du 15/01/2019, précise que, pour les fonctionnaires territoriaux, le montant des primes et indemnités doit être calculé au prorata de la durée effective du service.

Il est donc proposé de noter dans la délibération qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, l'IFSE sera versée au prorata du temps de travail en cas de temps partiel thérapeutique ».

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

1. Attribution de subvention – association Saint-Simon village gabarrier

L'association Saint Simon Village gabarier a sollicité une subvention de l'agglomération pour l'aider à financer le fonctionnement de la gabare « La Renaissance ». L'association ne bénéficiant plus des aides de l'Etat pour financer les postes des agents saisonniers, cette subvention doit lui permettre d'assurer le fonctionnement de l'équipement lors de la saison touristique (remboursement de la mise à disposition d'un agent Grand Cognac).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers – point non présenté oralement

Calitom assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Cognac.

Ce service fait l'objet d'un rapport annuel qu'il convient de présenter aux membres du conseil communautaires et à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment les indicateurs techniques et financiers prévus au CGCT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

2. Attribution d'une subvention aux sites remarquables du goût

L'association Site remarquable du goût – Cognac de Grande Champagne a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 2 500 €. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'organisation du 5^{ème} salon des sites remarquables du goût qui aura lieu à Segonzac les 1,2 et 3 février 2021. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Site Remarquable du goût.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

3. Rapport annuel du délégataire – réseau de chaleur – point non présenté oralement

Le réseau de chaleur du Pôle des Vauzelles alimentant notamment le centre aquatique X'eau est géré dans le cadre d'une délégation de service public par la société Engie Cofély.

Il est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

1. ZAC Mas de la Cour Bellevue – vente de terrains à la société BK'Art

M. BECQUART, propriétaire du groupe BK'ART (métiers de l'imprimerie) souhaite implanter un bâtiment de 700 m² pour accueillir 2 activités (magasin spécialisé dans la conception, vente et installation de signalétique et centre de contrôle technique automobile).

Il est proposé de céder les parcelles cadastrées AP 878, 909, 912, 916, 922, 935 et 940 situées sur le périmètre de la ZAC Mas de la Cour Bellevue à Châteaubernard, d'une surface totale de 2 083 m² à 60€ HT / m² soit une recette attendue de 124 980 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

2. Extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté – commande publique

Le projet d'extension de zone d'activité économique du Fief de la Couture, située à Genté, est à nouveau présenté au conseil communautaire afin d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature des marchés de travaux. Le coût prévisionnel des travaux au stade avant-projet est de 1 572 285 € HT et le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 2 583 000 € H.T.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Abandon de la procédure de révision allégée n°3 du PLU de Jarnac – point non présenté oralement

La Société Hine & Co avait fait part à la commune de Jarnac de son intention d'étendre son site d'activité à lieu-dit la Touche, route de Foussignac à Jarnac, projet pour lequel une révision allégée du PLU avait été engagée. Or, il est apparu en cours de procédure, que ce projet n'était pas prévu à court terme, l'entreprise jugeant ses disponibilités foncières actuelles suffisantes d'ici à l'échéance prévue du PLU (entrée en vigueur début 2024).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

2. Approbation de la modification du PLU de Saint-Même-les-Carières – point non présenté oralement

La modification n°1 du PLU vise principalement à ajuster le phasage des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que les règlements écrits et graphiques pour mieux tenir compte du contexte local. Le dossier après avoir été vu par les PPA et mis à l'enquête publique, a été repris pour être proposé à l'approbation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

3. Approbation de la révision allégée du PLU de Saint-Même-les-Carières – point non présenté oralement

La révision allégée n°1 du PLU de Saint-Même-Les-Carières vise à créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) Nautique permettant toutes constructions et installations nécessaires à l'accueil du public pour la pratique des sports et loisirs nautiques, et de la pêche. Le dossier après avoir été vu par les Personnes Publiques Associées et mis à l'enquête public, a été repris pour être proposé à l'approbation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

4. Approbation des périmètres délimités des abords de l'église Saint-Maxime et du dolmen de la Pierre Levée à Saint-Même-les-Carières

Deux Périmètres Délimités des Abords (PDA) concernant les monuments historiques de la commune de Saint-Même-les-Carières ont été proposés par l'architecte des Bâtiments de France. Le dossier, après avoir été soumis à l'avis de la commune et de la communauté d'agglomération et mis à l'enquête publique, n'a pas nécessité de modifications par rapport à la version finalisée. Ces PDA sont donc prêts à être approuvés.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

5. Avis sur les périmètres délimités des abords proposés par l'architecte des Bâtiments de France à Jarnac

A la demande la commune de Jarnac, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé des Périmètres Délimités des Abords concernant les six monuments historiques que compte la commune, ainsi que sur le périmètre de protection situé sur la commune des Métairies qui impacte également la commune de Jarnac. Le but est de faire coïncider ces périmètres avec celui de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) pour plus de cohérence. Il s'agit maintenant de valider la proposition pour ensuite la soumettre à enquête publique, laquelle sera portée par la Préfecture.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour et 1 non votant (M. Dominique SOUCHAUD).

6. Rapport annuel 2019 de l'exploitation du service public de transport – STGA – point non présenté oralement

Le rapport annuel de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac, confié à la Société Publique Locale STGA du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

7. Avenant n°5 au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation du service de transport – point non présenté oralement

Il est proposé un avenant n°5 au contrat d'exploitation du réseau Transcom, portant sur :

- *Un ajustement des dépenses d'exploitation du service au titre de l'exercice 2019,*
- *La neutralisation de l'intéressement de l'Opérateur Interne à la fréquentation au titre de l'exercice 2020,*
- *Un réajustement des dépenses d'exploitation sur les exercices 2020 à 2022.*

Cet avenant conduit à diminuer de 230 278,03 €₂₀₁₇ HT la contribution de Grand Cognac sur la durée totale du contrat.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

8. Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Cherves-Richemont n°1 – point non présenté oralement

Dans le cadre du développement de son activité, la société Jas Hennessy & Co (plus communément appelée « Hennessy ») a sollicité la commune de Cherves Richemont pour une extension de son site d'activité, situé aux lieux-dits Haut-Bagnolet et Bas-Bagnolet. Compte tenu de l'intérêt général du projet, une procédure de déclaration de projet apparaît adaptée pour mettre le PLU en compatibilité avec cette opération. Le dossier, après avoir été soumis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points en vue de son approbation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELIQUANCE

1. Contribution au GIP Charente Solidarités

Le Groupement d'Intérêt Public Charente Solidarités a pour objet d'assurer la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), de tout fonds en lien avec l'action sanitaire et sociale qui lui serait confié par le Département ou transféré, de la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et de s'assurer de la bonne coordination des actions menées dans le cadre du PDALPD et du PDAHI (Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion). Il est proposé de fixer la contribution de Grand Cognac à 43 000 € au titre de 2020 (33 000 € pour le FSL et 10 000 € pour les contrôles de décence).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté 74 voix Pour, et 3 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et MM. Lilian JOUSSON, et Pierre-Yves BRIAND).

2. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions – point non présenté oralement

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 20 311,74 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Patrice VINCENT).

3. Approbation définitive du programme local de l'habitat (PLH) DE Grand Cognac

Par délibération du 27 avril 2017, Grand Cognac s'est engagée dans l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) afin de se doter d'une stratégie partagée en matière d'habitat pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs sur le territoire.

Le PLH comprend un diagnostic, un document d'orientations définissant les priorités et grands principes et un programme d'actions fixant notamment les moyens mobilisés et modalités de mise en œuvre.

L'élaboration du PLH s'est faite en concertation avec les élus du territoire et les acteurs locaux de l'habitat (privés, publics et institutionnels).

Le projet de PLH de Grand Cognac a été transmis pour avis à l'ensemble des communes membres de l'agglomération en octobre 2019.

Le conseil communautaire de Grand Cognac a arrêté le projet de PLH le 30 janvier 2020 et l'a adressé pour avis à la Préfète de la Charente en mars 2020 qui a sollicité l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Le 18 septembre 2020, le projet de PLH de Grand Cognac a été présenté en commission unique du CRHH qui a émis un avis favorable avec 5 points de réserves techniques, points de réserves repris par la Préfète de la Charente dans son courrier en date du 18 novembre 2020. Afin de tenir compte de ces remarques, le PLH de Grand Cognac a été complété et enrichi sur le plan technique sans que cela n'ait d'incidence sur le projet d'accueil résidentiel défini par les élus. Grand Cognac doit aujourd'hui se prononcer sur l'approbation définitive de son Programme Local de l'Habitat pour la période 2020-2026.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 voix Contre (M. Patrice VINCENT).

SPORT

1. Marché de maintenance pour l'exploitation de l'X'EAU

Pour assurer la maintenance et l'exploitation des installations techniques du centre aquatique l'X'EAU, il est proposé de conclure un marché d'une durée de cinq ans pour un montant total de 1 544 451.52 € HT.

Il est proposé d'autoriser la signature du marché.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, et 3 Abstentions (MM. Patrick LAFARGE, Patrice VINCENT, et Gilles PREVOT).

2. Attribution de subventions aux associations sportives

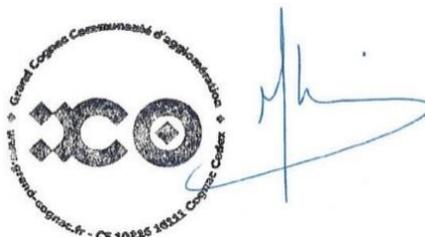
Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive de Grand Cognac, il est proposé d'attribuer diverses subventions aux associations sportives pour le soutien aux sportifs de haut niveau et à la mise en œuvre des projets jeunes pour un montant total de 3 275 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU